

Date de Convocation	L'an deux mille douze
07/12/2012	Le vendredi 14 décembre à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
07/12/2012	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER – CANU – CHANOIS – TRIVES - AUTIER – SPENNEL - Mme THEBAULT
En exercice	11
Présents	08
Votants	10
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: P.LETELLIER- P.GRAVIER (pouvoir à N.THEBAULT) M. PIERRE (pouvoir à JP.SPENNEL)

M. Jean-Pierre SPENNEL a été élu secrétaire.

ENCAISSEMENT CHEQUE :

A la suite du changement du pare-brise du véhicule de fonction communal, notre assureur a remboursé directement notre garagiste alors que la facture avait déjà été acquittée par nos soins. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le règlement d'un montant de 471,33 € et charge M. le Maire de comptabiliser cette somme en recette de fonctionnement.

REMBOURSEMENT AU COMITE DES FETES :

Le conseil municipal approuve le remboursement au comité des fêtes qui a fait l'avance du feu d'artifice pour un montant de 700 € TTC.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE :

Le conseil municipal décide de fixer les nouveaux tarifs communaux suivants et seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2013 :

1. Cantine : 3,79 € le repas
2. Garderie : 1,70 € l'heure (le tarif n'avait pas été révisé depuis la rentrée 2008.)

AJUSTEMENT DU FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) :

Après une erreur de calcul des services de l'Etat, ces derniers nous ont notifié le montant définitif du FNGIR qui après correction s'élève à 32.618 € soit un écart de 7.267 € par rapport à la prévision du BP 2012 (25.351 €).

ACHAT D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION THERMIQUE :

Après présentation de plusieurs devis pour l'achat d'un nettoyeur haute pression thermique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire la somme de 2.000 € sur le BP 2012 et charge M. CANU de procéder à l'achat dans les limites du montant inscrit ainsi qu'une pompe.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Le Maire rappelle qu'il convient de renouveler le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal. Le centre de gestion a été chargé de l'appel d'offres et a communiqué ces résultats en choisissant l'assureur DEXIA SOFCAP aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2013

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL : 6.85 %

Agents Titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents Non titulaires de droit public : 1.04 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition du centre de gestion.

AJUSTEMENT DU FONDS DE CONCOURS COMMUNAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE 2012 DE LA CDC GEL :

Considérant l'attribution du nouveau marché de travaux voirie, et l'établissement des bons de commande de travaux, notifiés à l'entreprise titulaire les 15 juin et 20 juillet 2012, bons de commande détaillant précisément les prestations demandées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le montant ajusté du fonds de concours dû pour le programme voirie 2012 d'un montant de 25 483,80 €.

AVENANTS n° 1 et 2 A LA CONVENTION D'ETUDES POUR DES AMENAGEMENTS DE SECURITE AVEC SODEREF :

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} juillet 2011 validant la convention d'études avec le bureau SODEREF pour un montant de 6.440 € HT ;

Considérant qu'il convient de confier au bureau d'études SODEREF la réalisation du projet, du dossier de consultation des entreprises, de l'assistance à la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance aux opérations de réception pour l'ensemble des aménagements de sécurité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les 2 avenants avec le bureau d'études SODEREF pour un montant total de 5.250 € HT., et autorise M. le Maire a signé les 2 avenants à la convention.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ET D'ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE POUR L'AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DE L'ABREUVOIR ET RUE GUERARD :

Vu la délibération du conseil municipal du 22 avril 2011 validant la création d'aménagements de sécurité sur le territoire communal, notamment rue de l'abreuvoir et rue Guérard ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2011 validant la convention d'études avec le bureau SODEREF ;

Vu la convention d'autorisation d'étude pour travaux sur route départementale en date du 9 mars 2012 ;

Vu l'autorisation du Président de la Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière en date du 4 juillet 2012 autorisant la commune à réaliser des travaux d'aménagements de sécurité sur voies communales et départementales en agglomération ;

Considérant la validation technique des services de l'Agence Routière Départementale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau projet d'aménagement de sécurité rue de l'abreuvoir et rue Guérard et charge M. le Maire de déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour la partie plateau et une demande de subvention pour la partie assainissement en traverse.

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Vu les articles 22 et 23 du code des Marchés publics ;

Considérant qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée de fin de mandat ;

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de trois suppléants ;

Ont été désignés membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- Jean-Claude AUTIER
- Bernard CANU
- Nathalie THEBAULT

Ont été désignés membres suppléants :

- Pascal GRAVIER
- Sébastien TRIVES
- Jean-Pierre SPENNEL

POINT SUR LA PETITION POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS TELEPHONIE MOBILE :

M. le Maire fait le point sur le nombre de signatures reçues à ce jour en Mairie d'environ 400.

Il informe ensuite le conseil que la Communauté de communes a dans sa dernière séance votée une motion en notre faveur mais qu'elle n'est pas compétente pour être porteuse du projet.

Il donne enfin lecture de la lettre du Préfet de Région informant que la commune de Saint Denis le Ferment est bien classée en zone blanche et qu'à ce titre elle peut se porter candidate pour l'achat de structures passives (terrain + bât) pour un montant d'environ 100.000 €, subventionné par l'Etat à hauteur de 80 %.

Un rendez-vous avec le bureau d'études GRANIOU est prévu le 21 décembre prochain pour chiffrer le coût d'une étude sur 3 ou 4 emplacements sur les communes de la Vallée de la Lévrière.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

M. le Maire rappelle que ce débat n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3.500 habitants mais qu'il est nécessaire d'établir un ordre de priorité pour le prochain budget en 2013.

Parmi les investissements en cours et à venir : - Tranche enfouissement des réseaux

- Maison à construire sur le terrain communal
- Aménagements de sécurité
- Terrain de sport
- Fléchage des entreprises
- Toiture de l'école et du préau
- Achat d'une imprimante

PRIME EXCEPTIONNELLE :

M. le Maire rappelle la charge de travail supplémentaire que représente le marché d'appel d'offres pour l'extension de la cuisine de la salle polyvalente et propose l'attribution d'une prime exceptionnelle au bénéfice de M. Yohan CARON, secrétaire de Mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition et décide qu'elle sera versée en deux fois (janvier et août).

QUESTIONS DIVERSES :

- Un traitement anti mousse serait nécessaire sur la toiture de la salle des fêtes.
- Ecole : M. le Maire rappelle que les communes ont le choix d'appliquer la semaine de 4 jours et demi dès la rentrée prochaine avec une aide de l'état pour les 3 heures d'activité périscolaire à la charge des communes ou bien de la mettre en place qu'en 2014 sans aide financière.

La séance est levée à 22h45.